

RCS : BASTIA  
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00212  
Numéro SIREN : 450 435 771  
Nom ou dénomination : LE RICHELIEU

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 2286

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BASTIA

SELARL ME NICOLE CASANOVA  
PALAIS DE JUSTICE  
BP 345 20297 BASTIA CEDEX  
TEL 04 95 34 84 70  
FAX : 04 95 34 84 71

## RECEPISSE DE DEPOT

LE RICHELIEU  
Résidence Terra Rossa  
20200 Ville-de-Pietrabugno

V/REF :  
N/REF : 2003 B 212 / 2020-B-2286

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 30/07/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Concernant la société

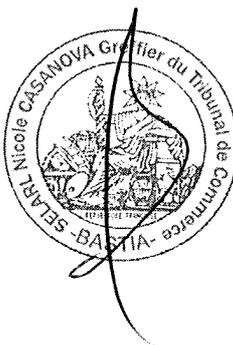
LE RICHELIEU  
Société à responsabilité limitée  
Résidence Terra Rossa  
20200 Ville-de-Pietrabugno

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-2286 le 30/07/2020

R.C.S. BASTIA 450 435 771 (2003 B 212)

Fait à BASTIA le 30/07/2020,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise <u>SARL LE RICHELIEU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>RESIDENCE TERRA ROSSA 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> </tr> </table>										4	5	0	4	3	5	7	7	1	0	0	0	1	6		
4	5	0	4	3	5	7	7	1	0	0	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
										Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>															
<b>ACTIF</b>																									
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	28 546		012			28 546														
			Autres *		014	1 804		016	1 804																
	Immobilisations corporelles *				028	73 996		030	68 127		5 868														
	Immobilisations financières * (1)				040			042																	
	Total I (5)				044	104 346		048	69 932		34 414														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	2 387		052			2 387															
		Marchandises *		060			062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes				064			066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070																		
		Autres * (3)		072	4 994		074					4 994													
	Valeurs mobilières de placement				080			082																	
	Disponibilités				084	9 781		086			9 781														
	Charges constatées d'avance *				092	246		094			246														
Total II				096	17 408		098			17 408															
Total général (I+II)					110	121 755		112	69 932		51 823														
<b>PASSIF</b>																									
										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120			7 622													
	Écarts de réévaluation								124																
	Réserve légale								126			762													
	Réserves réglementées *								130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131			132															
	Report à nouveau								134			8 638													
	Résultat de l'exercice								136			826													
	Provisions réglementées								140																
Total I								142			17 848														
Provisions pour risques et charges								154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166			876													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)						169	26 167		172			33 099												
	Produits constatés d'avance								174																
Total III								176			33 974														
Total général (I + II + III)									180			51 823													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182			3 175													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL LE RICHELIEU		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3 1 1 2 0 1 9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	90 821
			Services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224	985	
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	91 806
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
		Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	35 276	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	499	
Autres charges externes * :		(dont crédit bail :				242	27 482	
		- mobilier : ..... - immobilier : .....						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	747	244	1 005	
Rémunérations du personnel *						250	17 154	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	6 785	
Dotations aux amortissements *						254	2 832	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	91 033	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	773	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	899		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	(952)	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	826	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	826	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346	952	350	952
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		
						356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *								
Déficits antérieurs reportables *		13 102 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	122	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

**SARL LE RICHELIEU**

RESIDENCE TERRA ROSSA

20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

**ANNEXES**

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke.

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 51 822,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 826,32 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/07/2020 par le dirigeant.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)****2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

## ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Frais d'établissement = 1 804 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 804	1 804		%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 804	1 804		

## 3.2 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 28 546 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	28 546		28 546	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	28 546		28 546	

## 3.3 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.3.1 - Immobilisations brutes = 104 346 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 350			30 350
Immobilisations corporelles	72 530	3 175	1 709	73 996
Immobilisations financières				
TOTAL	102 880	3 175	1 709	104 346

## 3.3.2 - Amortissements et provisions d'actif = 69 932 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 804			1 804
Immobilisations corporelles	66 106	3 674	1 653	68 127
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	67 911	3 674	1 653	69 932

## 3.3.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 804	1 804	0	2 ans
Fonds commercial	28 546	0	28 546	Non amortiss.
Inst.agenc./constructions	1 651	270	1 381	7 ans
Materiel industriel	40 066	37 987	2 080	de 3 à 10 ans
Instal./agenc.divers	28 962	27 365	1 597	de 5 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	1 966	1 156	810	de 4 à 5 ans
Mobilier	1 351	1 351	0	5 ans
TOTAL	104 346	69 932	34 414	

**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

**3.4 - Etat des créances = 5 240 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	5 240	5 240	
TOTAL	5 240	5 240	

**3.5 - Charges constatées d'avance = 246 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 7 622 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	76,22	7 622
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	76,22	7 622

## 4.2 - Etat des dettes = 33 974 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	26 167	26 167		
Fournisseurs	876	876		
Dettes fiscales & sociales	3 463	3 463		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 468	3 468		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>33 974</b>	<b>33 974</b>		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 129 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	522
Dettes fiscales & sociales	139
Autres dettes	3 468
<b>TOTAL</b>	<b>4 129</b>

## ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 90 821 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	90 821	100,00 %
TOTAL	90 821	100,00 %

**5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -952 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	773		773
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-899		-899
Participation des salariés			
TOTAL	-126	-952	826

**5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Charges constatées d'avance = 246 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance( 486000 )	246
TOTAL	246

**8.2 - Charges à payer = 4 129 E**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	522
Fourn factures non parvenues.( 408100 )	522
Dettes fiscales et sociales :	139
Etat autres charges a payer( 448600 )	139
Autres dettes :	3 468
Deb et cred divers charges a payer( 468600 )	3 468
TOTAL	4 129

**SARL LE RICHELIEU**  
S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros  
**Siège social** : RESIDENCE TERRA ROSSA

20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO  
**R.C.S** : 2003B00212

-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2020**

Le 30/06/2020,  
à 10 Heures,

Madame NOUR BOUABDELLI, détenant 50 parts sociales,  
Monsieur Abdelhak BOUSSOUFA, détenant 50 parts sociales,

associés de la société **SARL LE RICHELIEU**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Abdelhak BOUSSOUFA, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître **un bénéfice de 826,32 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir **un bénéfice de 826,32 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **8 637,99 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **9 464,31 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **9 464,31 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 9 464,31 Euros

#### **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute du gérant qui s'élève à 16 169.55 Euros .

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 6**

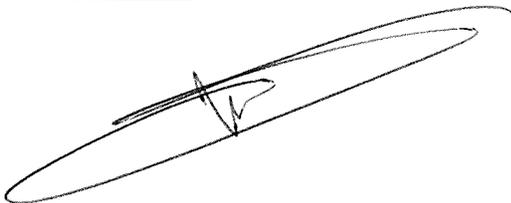
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the 'La gérance' heading.